



Terrain sans droit de préemption

Par **zig57**, le **20/10/2009** à **13:27**

Bonjour,

J'ai acheté un terrain, dans l'acte authentique, il est précisé que la mairie renonce à son droit de préemption (lettre signée par le maire en annexe)

Aujourd'hui (1 an après l'achat) le maire me dit qu'il aimerait bien faire un chemin sur mon terrain

Dans mon village, il n'y a aucun PLU mais la mairie est en train de le faire et elle souhaiterait faire ce chemin sur mon terrain

A-t-elle le droit?

Je précise que ce chemin n'a aucune utilité car il y a un chemin à 40 mètres de chez moi qui rejoint la même route

Merci